

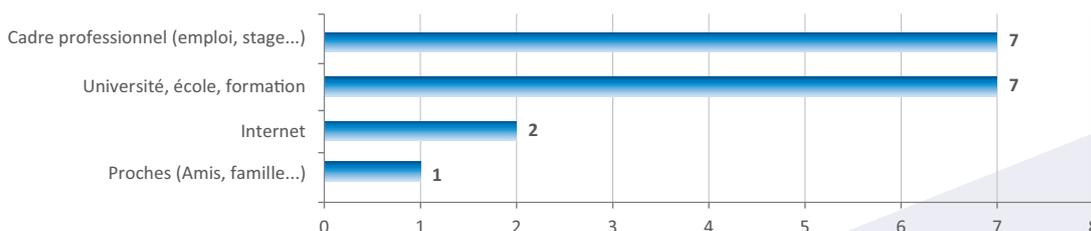
Observatoire de la formation

11^{ème} promotion de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation

A retenir

- 12 élèves entrés en formation le 15 janvier 2018 pour une durée d'un an
- 8 femmes et 4 hommes
- Un âge moyen de 29 ans
- 5 personnes issues du concours interne (5 CPIP) et 7 élèves issus du concours externe
- Lors de l'entrée en formation, les élèves DPIP souhaitent principalement monter en grade et faire carrière à ce poste

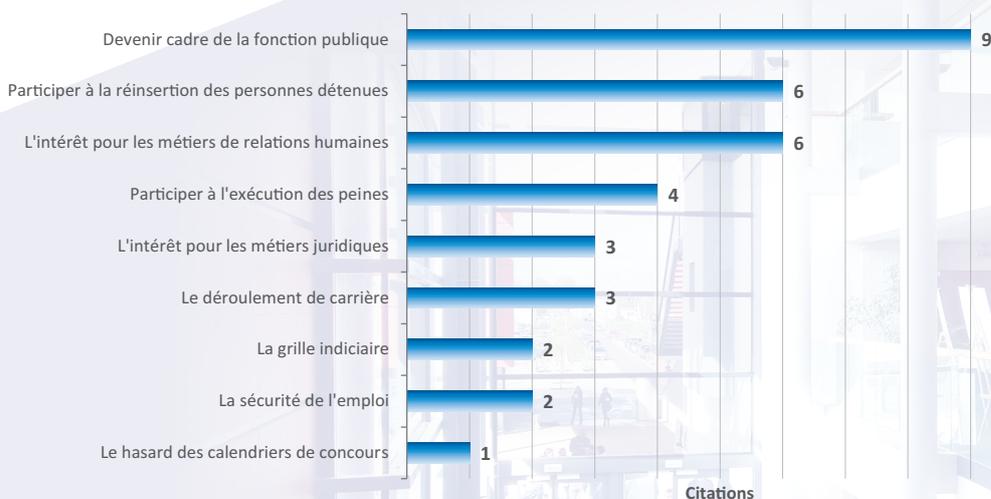
Graphique 1 : Connaissances du concours (plusieurs réponses possibles) – Citations



La majorité des élèves a pris connaissance du concours de DPIP dans le cadre professionnel (7) et/ou durant leur scolarité (7). A un moindre niveau, les deux autres sources d'information mentionnées sont internet et les proches.

Les autres sources d'information proposées, à savoir les associations, les forums des métiers, pôle emploi, les revues et magazines ou encore la télévision, n'ont pas été citées.

Graphique 2 : Motivations à devenir DPIP (3 réponses possibles) – Réponses cumulées



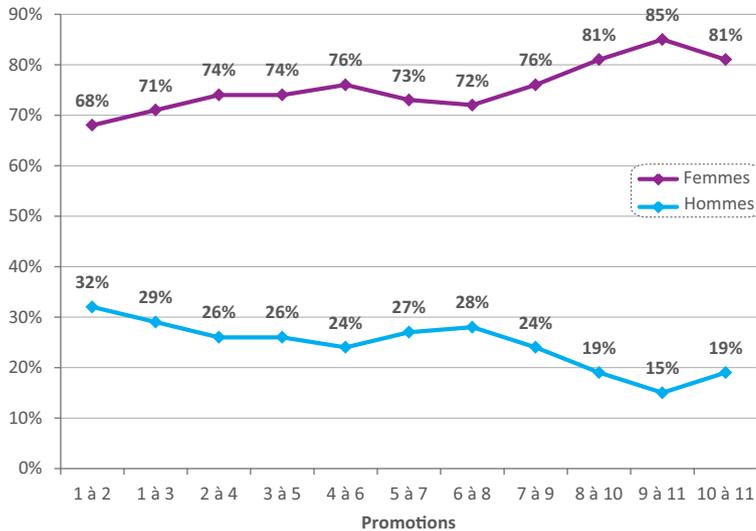
Devenir cadre de la fonction publique est la première motivation des élèves DPIP (9). Néanmoins, comme en 2017, les motivations sont principalement professionnelles. Elles concernent la participation à la réinsertion des personnes détenues (6), l'intérêt pour les métiers de relations humaines (6),

la participation à l'exécution des peines (4) et l'intérêt pour les métiers juridiques (3), soit 19 citations au total. Les motivations utilitaires sont secondaires, bien que le fait de devenir cadre de la fonction publique soit la première citation mentionnée.

Profil sociodémographique

La 11^{ème} promotion de DPIP compte 12 personnes, dont 8 femmes et 4 hommes. Cette surreprésentativité des femmes s'inscrit dans la lignée des promotions précédentes, comme en atteste le graphique suivant.

Graphique 3 : Evolution de la structure par sexe depuis 2005 – Proportions*

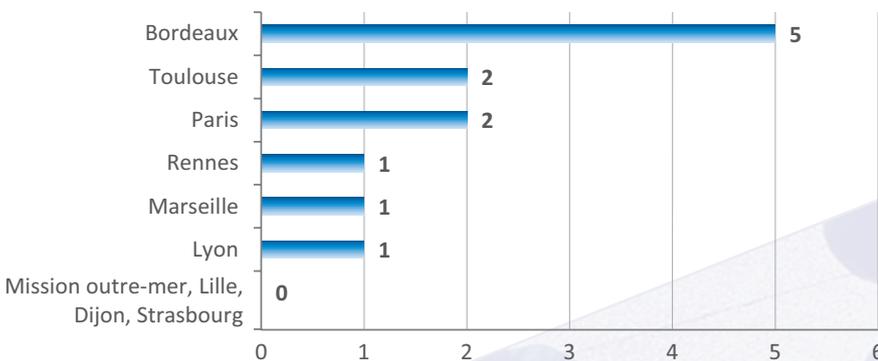


Depuis la première promotion, la proportion des femmes est bien plus importante que celle des hommes. Pour les dernières promotions, leur part est 4 fois plus élevée.

L'âge moyen des élèves de la 11^{ème} promotion est de 29 ans, avec des âges s'échelonnant de 23 à 42 ans. Depuis la première promotion de DPIP, l'âge moyen des élèves se situe entre 29 et 32 ans. Concernant leur situation matrimoniale, la moitié des élèves est pacsée et les autres catégories se répartissent équitablement. Cinq élèves ont des enfants.

* Du fait d'effectifs très peu élevés, des moyennes mobiles triennales ont été calculées afin d'objectiver des tendances.

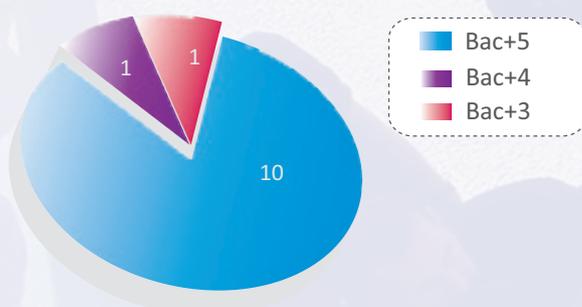
Graphique 4 : DISP d'origine des élèves - Effectifs



Bordeaux est la première DISP d'origine citée par les élèves. Deux élèves viennent de la DISP de Toulouse et 2 de celle de Paris. Les DISP de Rennes, Marseille et Lyon sont chacune citées par une personne.

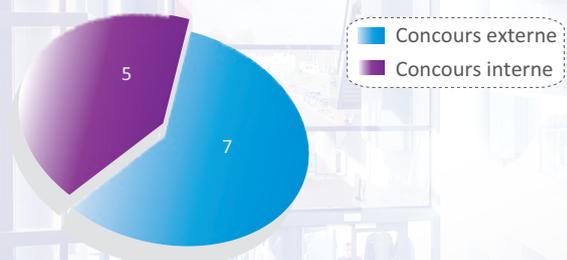
Parcours scolaire et professionnel

Graphique 5 : Diplôme le plus élevé obtenu – Effectifs



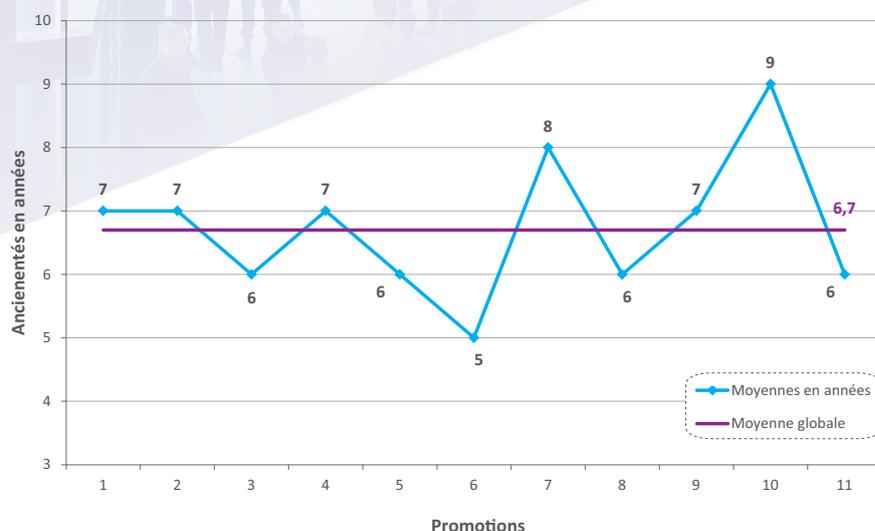
Tout comme les promotions précédentes, les diplômés d'un Bac +5 sont majoritaires. Neuf ont suivi des études de droit, 2 élèves un cursus en sciences politiques et une personne, un cursus en sciences humaines.

Graphique 6 : Modalités d'accès à la formation de DPIIP – Effectifs



Les effectifs de la promotion se répartissent assez équitablement entre les élèves issus du concours externe et ceux du concours interne. Parmi les externes, 5 sortaient de formation ou de stage au moment du concours. Par ailleurs, les 5 élèves issus du concours interne étaient CPIIP auparavant avec une moyenne d'ancienneté à ce poste de 6 ans. Ils étaient tous en activité professionnelle au moment du concours.

Graphique 7 : Evolution des anciennetés moyennes des CPIIP ayant intégré la formation de DPIIP depuis 2005 – Promotions 1 à 11



Les CPIIP attendent en moyenne 6,7 ans avant de se présenter au concours de DPIIP.

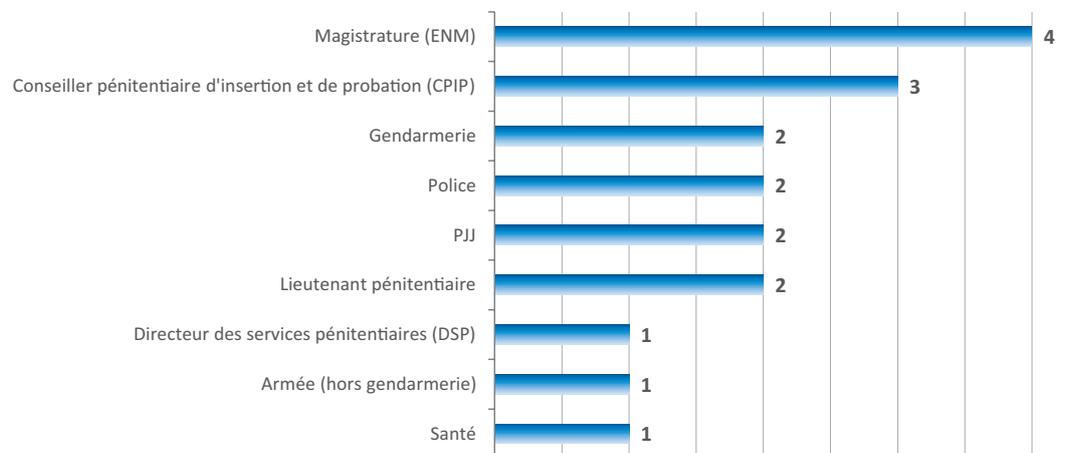
C'est effectivement ce que l'on retrouve jusqu'à la 5^{ème} promotion. A partir de la 7^{ème} promotion, on note une tendance à rester un peu plus longtemps dans la fonction de CPIIP avant de tenter le concours de DPIIP.

Cette tendance rejoint les résultats observés dans une étude menée sur les carrières des CPIIP, où il était montré qu'entre 7 et 10 ans, les taux de sortie des corps étaient les plus élevés.

Choix du concours

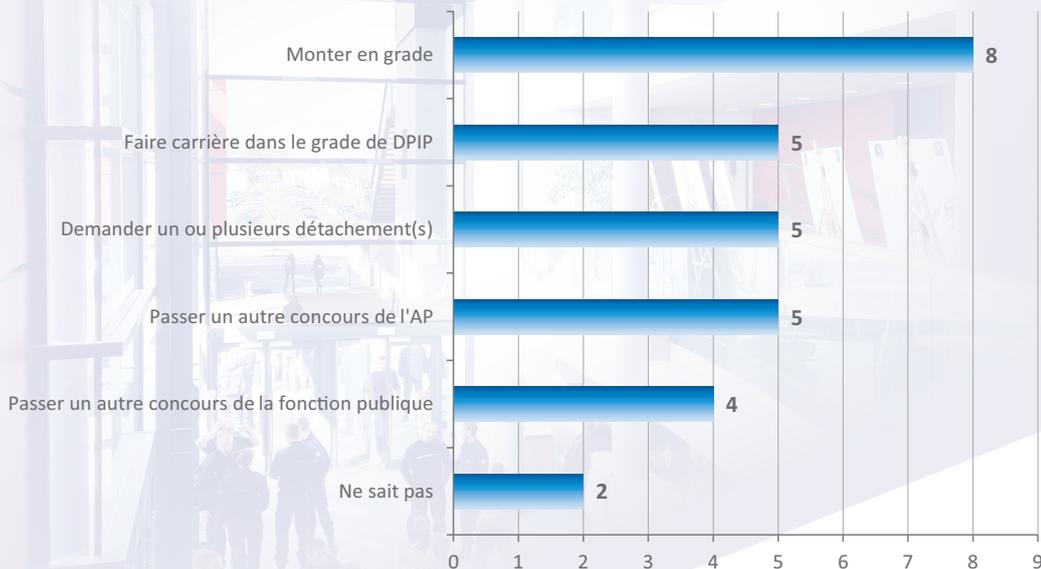
Sept des 12 élèves passaient ce concours pour la première fois. Les 5 autres élèves le présentaient pour la seconde fois. En dehors du concours de DPIIP, les élèves ont passé en moyenne 5 concours dans l'année : principalement ceux de la magistrature, de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), de la police ou encore, de la gendarmerie. Parmi les 12 élèves, 5 déclarent que le concours de DPIIP était leur premier choix. Pour 6 personnes, il faisait partie de leurs 3 premiers choix et pour une personne, il s'agissait d'un choix par défaut.

Graphique 8 : Nature des concours passés depuis un an – Citations



Attentes en formation et perspectives professionnelles

Graphique 9 : Perspectives professionnelles à l'entrée en formation (3 réponses possibles) – Citations cumulées



Dans la lignée des réponses apportées par les élèves des deux dernières promotions, la principale perspective professionnelle à l'entrée en formation est celle de monter en grade (8). Cinq élèves souhaitent faire carrière dans le grade de DPIIP. En ce sens, les élèves veulent rester dans

le corps de personnels d'insertion et de probation. Demander un ou plusieurs détachements et passer d'autres concours de l'administration pénitentiaire ont tous deux été cités 5 fois.

11^{ème} promotion de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation

FÉVRIER 2018

OBSERVATOIRE
DE LA FORMATION

Directeur de la publication : Sophie BLEUET - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Laurent GRAS, Nicolas BOUTIN, Cécilia LAGARDE

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Xavier DABADIE, Reprographie)

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE - Tél : +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.énap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargé d'études : nicolas.boutin@justice.fr

cecilia.lagarde@justice.fr



Énap
École nationale
d'administration
pénitentiaire